



COMPTE RENDU

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2015

Présents : Michel ARNOULD, Bernard DE MEYER, Éric HENNION, Anne-Marie FAUQUEUX, Jean Maurice METAYER, Sandrine LUBERDA, Alison GOURDIN, Pascal FLATRES, Maud HAMIEAU, David SILLE, Stéphane DUJARDIN, Dominique TAISNE, Gérard POHU.

Absents : Roger SALIGOT, Françoise BURTIN.
Pouvoir de Françoise BURTIN à Jean-Maurice METAYER.

Secrétaire de séance : Maud HAMIEAU.
Date de la convocation : 15/05/2015

Lecture et approbation du compte rendu précédent.

ORDRE DU JOUR :

N° 1/2015-05-20

Création de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (14 voix pour)

A l'unanimité, le Conseil Municipal nomme à la CLETC :

- Monsieur Michel ARNOULD en tant que commissaire titulaire,
- Monsieur Éric HENNION en tant que commissaire suppléant.

N° 2/2015-05-20

Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE)

Autorisation de percevoir le reversement de 90 % du produit par le SIDEGAV (14 voix pour)

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour percevoir le versement d'une fraction de 90 % du produit de la TCFE.

N° 3/2015-05-20

Convention pour aménagement des trottoirs RD 40A Rue de Verchain

Entre PR 20+0355 et PR 20+0659 (14 voix pour)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'aménagement et à l'entretien des trottoirs de la RD 40A, rue de Verchain.

N° 4/2015-05-20

Convention broyeur (14 voix pour)

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation pour l'achat d'un broyeur et de sa remorque avec les communes de Querenaing, Artres et Verchain Maugré.
- A prendre les engagements juridiques et financiers afférents à cet achat mutualisé

N° 5/2015-05-20

Transfert de la compétence obligatoire plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole (14 voix pour)

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de transférer à la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole la compétence communale obligatoire « plan local d'urbanisme ».
- Autorise Monsieur le Maire à notifier à la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole ce transfert de compétence et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 6/2015-05-20

Transfert de la compétence communale facultative « création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » à la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole (14 voix pour)

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de transférer à la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole la compétence communale facultative :
« création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».
- Autorise [Monsieur le Maire/Madame la Maire] à notifier à la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole ce transfert de compétence et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° 7/2015-05-20

Adhésion au service commun mutualisé d'instruction de l'application du droit des sols mis en place par la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole (14 voix pour)

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adhérer au service commun mutualisé d'instruction de l'application du droit des sols mis en place par la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, à compter du 1er juillet 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée, qui précise notamment les modalités de fonctionnement et de financement du « service commun d'instruction ADS » et les rôles et obligations respectifs de la communauté d'agglomération et de la commune.

N° 8/2015-05-20

Répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) (14 voix pour)

A l'unanimité, le Conseil Municipal délibère conformément aux termes de la délibération prise par le Conseil communautaire de Valenciennes Métropole en date du 10 Avril 2015 et se prononce :

- Pour une répartition du FPIC de l'année 2015 à hauteur de 65% à destination des communes membres, soit un montant estimé de 3 092 700 € contre 2 382 878 en 2014. Le solde, estimé à 1 665 300 € (35%), est affecté à Valenciennes Métropole pour financer ses compétences
- Pour une répartition au titre de 2015 entre les communes membres prenant en compte pour 1/3 l'insuffisance de potentiel financier par rapport au potentiel financier moyen des communes de Valenciennes Métropole, pour 1/3 l'écart de revenu par habitant de chaque commune par rapport au revenu moyen par habitant des communes de Valenciennes Métropole (inversement proportionnel) et pour 1/3 du poids relatif des dépenses de fonctionnement de la commune au sein des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des communes de la communauté. Les montants estimés pour 2015 seront ajustés dès communication par les services de l'Etat des paramètres de calcul de l'année 2015.

N° 9/2015-05-20

Décisions Modificatives avec opération (14 voix pour)

A ce jour, 2 mandats ont été pris en charge pour un montant de :

- 956.40 € (tableau tennis)
- 580.00 € (débroussailleur)

Une confusion vient du vote du budget par opération au compte 2158, il convient donc de les rattacher ces inscriptions à une opération :

opération 50 installations sportives

opération 47 : matériel et outillage de voirie

N° 10/2015-05-20

Amortissement de frais d'étude : Relevé cimetière (14 voix contre)

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, refuse d'amortir les études réalisées dans le cadre du relevé du cimetière d'un montant de 2607.28 € et ont été réglées en 2013, informant qu'il procédera à des travaux de reprises de terrains abandonnés.

N° 11/2015-05-20

Dépôt aux archives départementales (14 voix pour)

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le dépôt aux Archives départementales de registres de BAS et de matrices cadastrales,
- charger Monsieur le Maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents.

N° 12/2015-05-20

Emplois d'avenir (14 voix contre)

Après en avoir exposé les termes, à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse de créer 1 poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » pour les raisons suivantes : sureffectif du personnel technique titulaire, école fermée actuellement, dans l'attente de l'augmentation de la population.

N° 13/2015-05-20

Prime médaille du travail (14 voix contre)

Dès lors que les agents communaux sont diplômés, il est indiqué que la commune :

- offre une cérémonie de mise à l'honneur où il est remis un colis de produits alimentaires,
- adhère au CNAS (action sociale) et que dans ce cadre, les agents peuvent déjà bénéficier d'une prime de :
 - Médaille d'argent (20 ans) : 170 €,
 - Médaille vermeil (30 ans) : 185 €,
 - Médaille d'or (35 ans) : 245 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse d'accorder une prime supplémentaire pour les médaillés communaux.

N° 14/2015-05-20

Prolongation occupation salle des associations (14 voix pour)

A l'unanimité, le Conseil Municipal proroge l'occupation la salle des associations par l'Atelier de poterie, jusqu'au 10 juillet 2016.

Horaires Mairie

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE.

A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9H – 12 H	9H – 12 H	9H – 12 H	9H – 12 H	9H – 12 H 14H – 16H30	9H – 11H30

PAS DE PERMANENCE LES SAMEDIS EN JUILLET ET AOUT.

Remerciements

- Les restaurants du cœur : subvention
- ASO : Paris Roubaix
- CARPER : subvention Mr JP POTTIER

Le Maire,

Michel ARNOULD.

